

DROI-18**Mettre en place et faire fonctionner le Comité social et Économique****CONTENU****OBJECTIFS**

Donner les clés de fonctionnement de cette nouvelle instance, et d'un dialogue social optimisé.

Intégrer le rôle spécifique du CSE et ses attributions.

Se préparer à sa mise en place de manière stratégique.

Éviter les contentieux et prévenir les conflits.

PUBLIC CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

Chefs d'entreprise ou d'établissement, DRH/RRH, Responsables des relations sociales, Juristes Relations sociales.

Toute personne confrontée aux relations sociales avec les IRP. Avoir des connaissances en langue française afin de comprendre les instructions.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Formation action avec alternance de théorie et de pratique avec exercices, exemples concrets.

Supports numériques, vidéos, photos, manuel stagiaire.

6 personnes maximum par formateur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS ET DOCUMENTS DÉLIVRÉS

Évaluation continue des connaissances.

Délivrance d'une Attestation d'Assiduité.

DUREE

1 jour soit 7 heures

1- METTRE EN PLACE LE CSE

- Que deviennent les CE, DP et CHSCT ?
- Le calendrier de déploiement du CSE
- Les conditions de mise en place : niveau CSE et UES
- Les représentants de proximité : de quoi s'agit-il ?
- La composition du CSE
- La durée des mandats et le nombre d'élus

2- CONNAITRE LES ATTRIBUTIONS ET LES POUVOIRS DU CSE**SELON VOTRE CONTEXTE :**

- Les attributions du CSE dans l'entreprise de moins de 50 salariés / Les attributions du CSE dans l'entreprise à partir de 50 salariés
- Missions générales du CSE
- L'info consultation du CSE : la priorité donnée à la négociation
- Les activités sociales et culturelles
- La base de données économiques et sociales : les nouveautés

3- MAITRISER LES REGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES MOYENS DU CSE

- Le rôle respectif du Président, du Secrétaire, du trésorier, des élus titulaires et suppléants
- Les règles de suppléance
- Les réunions du comité : types de réunion, périodicité, convocation, ordre du jour
- Le règlement intérieur du comité
- Le budget de fonctionnement du CSE : de nouvelles règles à connaître
- Les experts du CSE et leurs pouvoirs d'investigation
- Les commissions du CSE

Le + métier

Décryptage de la réforme par un juriste expérimenté. Animation interactive du groupe afin de bénéficier des informations qui sont diffusées tout en facilitant l'échange d'expériences de professionnels.

INTERFORMAT

20 rue Hippolyte Foucault - CS 72137 – 72021 LE MANS CEDEX 2

Tél. : 02.43.40.83.40 – Fax : 02.43.40.83.41

interformat72@interformat.fr

INTERFORMAT

Technopôle – Bât.L – 2 rue Albert Einstein – 53810 CHANGÉ

Tél. : 02.43.56.05.05 – Fax : 02.43.56.47.66

interformat53@interformat.fr